



## Procès-verbal du Conseil d'Administration 14 décembre 2019 à Clermont-Ferrand (63)

---

**Présents :** Alain Ripert, Valérie Corduri-Daviet, Paula Barata, Martine Chapelon, Martine Boussuge, Pascal Jacquet, Jean-Paul Paret, Patrick Singla, Bernard Gallet, Stéphanie Aurambout, Patrick Pean, Françoise Stoffer, Jean-Michel Daviet, Christian Eymard, Pamela Raymond, Frédéric Uroz, Jean-Luc Moreno, Jean-Pierre Defour, Bernard Lagarde

**Salariés ligue :** Ardain Sophie, Boussuge Pierre-Yves, Colsenet Jérémy, Dadat Isabelle, Dain Ludovic, Defoort Emmanuelle, Fayollat David, Geoffray Bruno, Larmande Fanny, Larue Benoît, Mani Ali, Pios Isabelle, Réault Jérémy, Roche Chantal, Soupirot Philippe, Thiebault Boris, Varignier Rachel

Conseillers Techniques Sportifs : Franck Cadéi, Christine Renaud

**Invités :** Alain Koubi (FFHB), Alain Jourdan (FFHB), Jean-Louis Perchet,

**Excusés :** Eric Courtois, Marc Lasserre, Laurent Munier, Sophie Brechet, Thierry Schutters, Pierre Martoia, Marie-Paule Botti, Carine Morel, Eliane Harent, Hervé Kerneis, Anne Seigneur, Pascal Baude, Christian Levarlet, Patrice Perrin

Conseillers Techniques Sportifs : Gilles Malfondet, Franck Muller

**Absents :** Claude Vossey, Elodie Sachon

*Début du CA : 10h00*

Alain Ripert rend hommage à André Amiel, ancien président de la FFB et Maurice Mandin, deux grands messieurs qui viennent de nous quitter.

Il remercie Alain Jourdan, et Alain Koubi, vice-présidents de la FFHB pour leur présence parmi nous.

### Finances

Françoise Stoffer et Isabelle Pios ont participé à une formation du logiciel ORION à la fédé cette semaine. Le logiciel ORION est assez rigide. Le travail en amont va être fastidieux ; il va falloir s'approprier l'outil. Françoise Stoffer souligne le problème des notes de frais et des fiches de paye.

Mais le logiciel va permettre un suivi budgétaire très précis. Une double saisie des opérations sera nécessaire pendant 1 ou 2 trimestres.

Une manager général des finances a été embauchée et débutera le 6 janvier 2019. Des déplacements seront organisés dans les trois établissements afin de la présenter. Une personne en CDD sera également embauchée pdt 6 mois.

**Les notes de frais sont à envoyer avant le 31 janvier 2020. Les notes de frais envoyées après le 31/01/2020 ne seront pas remboursées.**

**Les budgets prévisionnels 2020 des commissions sont à rendre avant le 21 janvier 2020. Ils seront étudiés lors du BD du 25 Janvier 2020.**

Les spécificités des comptes des ligues devront être validées par la fédé.

Alain Koubi a été l'incitateur, avec Alain Smadja, de la mise en place du suivi analytique.

Le projet Orion a pour vocation de faire un pilotage global. Nous allons traverser une période de latence de 6 mois, qui va engendrer un surcroît de travail. L'ERP « Orion » permettra aussi la gestion du personnel (à partir d'avril) en plus de la gestion comptable.

Le logiciel va être déployé au niveau des comités lorsqu'il sera fonctionnel pour les ligues (2021). Dans un premier temps, les ligues ultra-marines ne participent pas et 4 ligues test ont été choisies.

Alain Koubi s'engage à intervenir afin de rendre le système moins rigide et confirme que la mise en place est impossible pour le début 2020. Il est plus raisonnable de partir sur la fin de la saison sportive.

Bernard Gallet souligne la difficulté à réaliser un budget quand on ne connaît pas les sommes allouées. Sur le pacte de développement la FFHB s'engage sur 80-90 % des sommes prévues.

## **Validation du PV 21 septembre 2019**

**Le PV est adopté à l'unanimité.** => Pour : 19 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix

## **Commission d'Organisation des Compétitions**

### **Qualifications Championnat de France Moins de 18 ans Masculins**

Pour la saison 2020- 2021,

Le règlement fédéral prévoit d'attribuer à la Ligue AURA:

- 9 places maximum aux équipes ayant évolué en Championnat de France au cours de la saison 2019-2020.
- 2 places supplémentaires

Le règlement d'accession est le suivant :

Seraient qualifiés :

- les équipes évoluant au niveau haut du Championnat de France 2019-2020 en seconde phase
- le premier des poules de niveau bas de la seconde phase du Championnat de France 2019-2020
- le premier de la poule haute de la seconde phase du championnat Moins de 16 masculin AURA 2019-2020

- le vainqueur du barrage opposant le second du championnat Moins de 16 masculin AURA aux 3 meilleurs relégués du niveau bas du Championnat de France 2019-2020. Si le premier des Moins de 16 Masculin AURA ne peut accéder, seraient alors qualifiés les 2 premiers du barrage.

#### SITUATION ACTUELLE :

Les excellents résultats de nos équipes ont permis la qualification de 9 équipes dans le niveau haut du championnat de France pour la seconde phase.

Les 6 qualifiés pour la poule haute en Moins de 16 masculin AURA sont des clubs qualifiés pour le niveau haut du Championnat de France Moins de 18 masculin et ne pourront donc donner une place supplémentaire d'ayant droit en Championnat de France en 2020-2021. Un seul collectif par club est autorisé à ce niveau.

**Aussi au vu de ces résultats et pour rendre plus juste sportivement l'attribution des 2 places restantes, la Ligue propose de supprimer les matchs de barrage.**

En effet les 5 équipes restantes en Championnat de France niveau bas se rencontreront en match aller-retour en seconde phase dans une même poule avec une sixième équipe qui ne sera pas de notre Ligue.

Le premier de cette poule ne sera pas qualifié directement par la FFHB. Nous proposons donc d'établir un classement sans tenir compte des résultats obtenus contre la sixième équipe. Les 2 premiers des 5 équipes seront retenus pour participer au Championnat de France en 2020-2021.

**La proposition est soumise au vote du CA et est adoptée => Pour : 19 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix**

**Moins de 17 féminine Championnat de France :** il n'y a pas de modification au règlement pour l'accession des Moins de 17 Filles en Championnat de France pour la saison 2020-2021.

## **Finalités sportives AURA**

Nous proposons des finalités moins de 13 à + de 16 ans Excellence AURA sur le WE du 23/24 mai 2019 sur un site unique.

Appel à candidature : jusqu'au 13 janvier 2020 (cahier des charge a été envoyé aux clubs)

Nous souhaitons proposer des animations (nouvelles offres de pratique, stands, animations, etc...) autour des compétitions.

Nous souhaiterions qu'un budget soit dégagé pour l'organisation de ces finalités = défraiement des arbitres, participation sur les déplacements des équipes éloignées, récompenses

**Vote : Pour 19 abstentions 0 contre 0**

## Pacte de développement

**Le pacte de développement signé avec la FFHB accompagne la mise en œuvre de projets : PPF Masculin, PPF Féminin, ITFE, Arbitrage, Service aux clubs**

Concernant le service aux clubs : Un groupe de pilotage qui rassemble l'ensemble des présidents de comités, le BD de la ligue, la Présidente de la commission Service aux clubs a été mis en place.

L'idée est de développer un travail commun, en mode projet territorial, autour de priorités partagées et de financements orientés.

Des réunions ont eu lieu et ont dégagé trois axes de travail :

- Aide à la structuration des clubs
- Développement des nouvelles Offres de pratique
- Renforcement des ressources pour l'emploi

Ce groupe constitué aura la responsabilité de continuer le travail d'orientation autour des ressources PACTE DE DEVELOPPEMENT ET ANS.

L'outil qui a abouti à une présentation de la répartition financière par comité reste une version de travail qui doit être validée par le groupe de pilotage.

Le total du financement possible des actions de développement liées au pacte est de 56490 €.

Pascal Jacquet souhaiterait que l'on définisse d'abord les actions que l'on souhaite mettre en place, leur déploiement puis qu'on organise l'étude du financement.

**Le travail de présentation validé sera publié au prochain CA.**

Le point sur les enjeux financiers : Quelques chiffres.

**Pacte développement global 2019 : 218 180 €**

- PPF : 93 135 € / Arbitrage : 31 000 € / SaC : 8 289 €
- Financement des projets Territoire AURA : 56 492 €
- Coûts contribution directe projets COMITES 263 694 €
- Coûts contribution directe projets Pacte LIGUE 48 736 €
- ITFE / Mises à Dispo salariés comités : 130 000 €

Jean-Pierre Defour : l'évaluation faite de nos besoins lors des réunions de pilotage doit être rediscutée. Nous pouvons nous mettre d'accord sur l'enveloppe globale. Mais sur les actions à financer, nous avons mal estimé les besoins de chaque comité. Avant de connaître nos besoins de financement, nous étions en attente de l'enveloppe globale.

Patrick Singla : la somme devrait être attribuée avant le 31 décembre 2019 afin de l'intégrer dans nos comptes. Peut-on comparer avec les chiffres du FADTE de l'année passée afin d'avoir une idée de cette somme ?

Alain Koubi : La mise à disposition des salariés doit-elle être intégrée ou pas ?

Pascal Jacquet : Un rattrapage est fait par rapport au fait que l'on a des mises à disposition qui permettent d'accompagner l'emploi des comités.

Jean-Pierre Defour souligne qu'il est compliqué de discuter du financement 2019 lorsqu'on connaît les chiffres en novembre 2019.

Alain Ripert, le modèle de financement a changé ; il n'accompagne plus les emplois mais les projets. 85% du financement du SAC est attribué sur les actions d'accompagnement. 3 salariés sont affectés à ces missions. Nous ne pouvons pas accompagner 100% des projets : nous pouvons accompagner les actions à hauteur de l'accompagnement financier que nous propose la fédération.

Alain Jourdan (FFHB) ; la fédération a déterminé les sommes fin octobre avec des réajustements courant novembre. Nous essaierons d'anticiper cela la saison prochaine. La ligue AURA a perdu 11 000 € avec les indicateurs qui sont les nôtres. La somme globale 2020 sera normalement identique à celle de 2019.

Alain Koubi : il n'y aura pas de baisse au niveau de l'ANS non plus.

Pascal Jacquet : l'enjeu est un enjeu de développement. On ne peut pas penser qu'on va faire du handball si on baisse en nombre de licenciés, et qu'on ne fait pas de développement. Il faut une véritable stratégie, intégrant les mises à disposition, les salariés, les clubs et les dirigeants, de manière à trouver un équilibre. L'investissement sur le développement est encore insuffisant à mon goût.

La proposition qui doit être finalisée pour 2019 avant la fin de l'année permet une répartition de la somme de 56000€ entre tous les comités en fonction des actions éligibles qu'ils ont mené. Il est nécessaire de créer un calcul avec des répartitions justes et équilibrées. Nous devons valider un choix entre 4 modèles de calcul AVANT FIN 2019.

#### **ACTIVITES DE LA COMMISSION SAC LIGUE**

Stéphanie Aurambout : nous retrouvons les actions du SAC dans les 3 axes du Pacte de développement. Certaines nouvelles pratiques ont connu un bel essor, notamment le baby hand, grâce à un travail d'accompagnement et de formation. Il est aujourd'hui développé sur l'ensemble du territoire.

La COC a mis en place un nouveau championnat, le hand fauteuil. Ce championnat va débiter au mois de janvier.

L'accompagnement des clubs employeurs : comment conserver et pérenniser les emplois. Nous sommes allés à la rencontre des dirigeants pour qui l'emploi est au cœur de leurs préoccupations.

- ⇒ Actions d'informations sur tout le territoire, pour leur apporter la connaissance, le réseau et les aider à développer le nombre d'emplois

Nous avons mené des actions conjointes avec les comités => aide à la structuration : auprès des comités et des clubs.

Accompagnements des clubs au niveau des services civiques (76 services civiques sur le territoire).

Alain Koubi : Qu'en est-il du hand à 4 et des relations avec le milieu scolaire ? Le hand à 4 peut permettre de développer le hand en milieu rural.

Pascal Jacquet : les comités 43 / 63 / 69 / 03 ont fait des demandes d'accompagnement sur le sujet.

JP Defour : c'est une pratique qui n'accroche pas dans les clubs. Les clubs sont impliqués dans l'animation scolaire. Peut-être faudrait-il présenter la pratique différemment : animations...

Christian Eymard : Le Hand à 4 monopolise plus de terrains. Il n'y a plus de créneaux horaires supplémentaires.

JP Defour : Mutualisation des emplois dans les clubs. Cela ne fonctionne pas dans les clubs. Solution => groupement d'employeurs

Alain Koubi : le beach handball est-il une priorité ?

Bruno Geoffray : Nous avons fait le choix d'avoir une démarche un peu différente de celle de la fédé ; nous travaillons sur 4 axes :

- PPF (budget 18 000 € sur 3 années d'âge filles et garçons)
- Axe communication : promotion / communication
- Développement : nous recensons tous les sites d'accueil mais aussi les sites potentiels d'accueillir : nous travaillons sur le Cahier des charges à donner aux mairies qui seraient susceptibles d'accueillir cette pratique
- Formations des cadres : formation de cadres techniques et cadres arbitres

Ces 4 axes doivent être menés de manière simultanée. Le budget est de 35 000 €.

Alain Koubi ; l'ANS nous encourage à développer ce type de demandes. Par exemple, vous pouvez demander des crédits d'équipements pour monter des terrains de beach.

## Institut de Formation et de l'Emploi

Bernard Gallet : L'ITFE représente dans le Pacte de développement : 2018 : 20% / 2019 : 12 %

Il faut garder à l'esprit que pour chaque inscription en formation, la ligue investit. Il va falloir vendre nos formations au coût réel et pas au coût affiché.

B. Gallet : notre politique était d'investir sur les primo-formations => prise en charge en 2019 au niveau de :

- ⇒ Accompagnement des joueurs
- ⇒ Accompagnement des arbitres

Le pacte de développement va nous aider à soutenir les comités « désertiques ». La politique de 2020 doit être rediscutée en parallèle au pacte de développement.

Rôle de l'ITFE : Mixité du public au sein des formations

Rôle de l'ITFE : Mixité du public au sein des formations qui est une véritable richesse.

Les formations aux nouvelles pratiques sont, de prime abord, ouvertes aux pros, et les années suivantes aux bénévoles.

- Formations Babyhand : 80 inscrits
- Handfit : 13 inscrits dont 4 pros
- Total des inscrits pour l'ensemble des formations : 500 à ce jour (768 la saison dernière)
- Difficultés rencontrées : le suivi financier devait se faire avec AGATE ? Où en est le développement de l'outil ? Quid des équivalences ?

La question se pose de devenir CFA ou non, par rapport à la formation des niveaux IV et III. En l'absence d'une alternative fédérale. Il ne devrait plus y avoir de BP ou DE la saison prochaine.

Alain Koubi : Un retour sera fait début janvier par rapport à la CMCD et donc les équivalences.

Jean-Pierre Defour : Remerciements du travail qui a été fait par la ligue en collaboration les comités.

L'enveloppe allouée sur l'ITFE dans le pacte de développement est faible. Deux solutions ; soit on augmente la part des clubs, soit les comités baissent leurs coûts.

Alain Koubi : l'ITFE est très déficitaire mais c'est un investissement qui participe au développement.

Deux questions essentielles seront à l'ordre du jour du prochain Bureau Directeur Fédéral : les CFA et l'emploi-formation avec l'ANS.

## **CMCD (Contribution Mutualisée des Clubs au Développement)**

Patrick Singla : trois réunions de travail ont eu lieu. Le projet a été formalisé mais n'est pas abouti.

Nous souhaiterions trouver une nouvelle terminologie pour remplacer le terme CMCD afin que les clubs ne l'associent pas à l'ancien système. Nous souhaitons faire une CMCD complète (pas de différenciation féminines / masculins comme aujourd'hui). Nous souhaitons valoriser tous les échelons des clubs. Nous essayons de répondre aux besoins des clubs. Nous souhaitons également valoriser les associations des clubs, les adhérents des clubs (ex : dirigeants...). Nous partons de l'activité du club, de son expérience, de ses objectifs, afin de déterminer la CMCD. Nous souhaitons valoriser les clubs qui travaillent ensemble.

Ce projet a été envoyé à toutes les commissions ; nous attendons leurs retours et allons essayer de finaliser le projet d'ici mars 2020.

Nous souhaiterions que la CMCD ne soit plus gérée par la fédé mais par les territoires.

Alain Koubi : Je suis favorable à une CMCD Territorial. Il n'y a pas de soucis de CMCD au niveau national par rapport aux seuils techniques et sportifs. Le seul souci ce sont les seuils de l'arbitrage, notamment à cause des réformes.

La CMCD sera sans doute remplie au niveau des écoles d'arbitrage. Le problème est d'avantage au niveau du renouvellement des arbitres nationaux.

Nous souhaiterions passer d'une obligation clubs à une obligation territoriale : les territoires devront fournir des binômes de niveau national. Mais les problématiques de la CMCD nationale se retrouvent à l'échelon territorial => problème de manque d'arbitres.

**(voir synthèse en annexes)**

## PPF (Projet de Performance Fédéral)

Franck Cadéi :

Le PPF AURA a une singularité en France. La ligue AURA est la seule à avoir fusionné trois ligues, et à avoir maintenu l'ensemble des sites préexistants et en créant même un 4<sup>ème</sup> site sur Valence à la demande de la DTN (4 sites en féminin, 3 sites en masculins). A signaler l'émergence du PPF Beach handball.

Budget du PPF/Pôle : 433 000 € dont 345 000 € pour les 2 pôles. Le reste à charge pour la ligue est de 146 700 €.

L'état se désengageant (Poste CTS et subventions) la ligue a du employer des personnels ressources supplémentaires + création d'un emploi sur Lyon (Guillaume Joli).

A noter toutefois la nomination d'une nouvelle CTS en la personne de Christine Renaud qui a également des missions nationales.

Il va falloir se poser la question de la pérennisation des 7 sites au total et repenser le modèle pour le rendre encore plus efficace, sans toutefois chercher à le réduire. A ce jour, ce maillage en place reste la garantie de la réussite de notre modèle. Tout doit être mis en œuvre pour le maintenir car il s'agit là du cœur de métier du territoire. Il n'est pas question d'envisager la fermeture de l'un ou l'autre des sites actuellement en place.

## Commission Arbitrage

Alain Ripert : Le déploiement du projet arbitrage au niveau de chacune des ligues est compliqué, et doit se faire d'une manière progressive. Remerciements à Christine Renaud qui va apporter une aide sur la mise en place du PPF arbitrage.

Boris Thiebault : Le projet tel qu'il existe pour répondre aux besoins est difficile à mettre en œuvre par rapport aux ressources :

- ⇒ choix de centraliser les actions de formation au niveau de la ligue. Nous avons identifié 30 bassins. Manque de ressources salariales et bénévoles pour animer les formations. La CMCD est un levier pour amener des gens à se former, mais on ne peut pas absorber toutes ces personnes dans les formations. Nous avons une 20aine de bénévoles, mais au niveau de 4 mois de fonctionnement, les bénévoles saturent car ils sont trop sollicités
- ⇒ Système de détection et de formation des arbitres est également à revoir. Nous essayons de développer un réseau avec les 80 animateurs d'écoles d'arbitrage.
- ⇒ Il faudrait renforcer les liens avec les comités, et travailler en collaboration avec eux

L'encadrement des écoles d'arbitrage est très bon : 80 animateurs certifié, 160 accompagnateurs certifiés.

Concernant les Accompagnateurs Ecole Arbitrage nous proposons la gratuité de la formation pour 1 personne par club cette opération fonctionne bien va renforcer l'accompagnement des mineures sur les compétitions.

Morgane Boullier : Nous sommes peut-être un peu trop ambitieux, et il faudrait peut-être réduire notre offre de formations. Nous ne pouvons pas tout absorber et le lien avec les comités est indispensable.

Alain Koubi : vos problématiques ne sont pas spécifiques à votre ligue. Aujourd'hui, nous avons raréfié la population d'arbitres car certains n'ont pas souhaité se former, et nous avons « embouteillé » les formations. Le fait d'avoir supprimé les CDA ne voulait pas dire que nous devions couper le lien avec les comités. Nous pensons réduire en effet un certain nombre d'exigences pour les clubs et les arbitres.

Peut-être faut-il mutualiser certaines formations, réduire le nombre de suivis pour une certaine population d'arbitres, concentrer les suivis sur les jeunes et prioriser les formations d'encadrements des jeunes.

## Divers

### Prud'Hommes

Eric Brosset salarié de la ligue, assigne la ligue aux prud'hommes. Nous sommes convoqués devant le bureau de conciliation et d'orientation le 24 février 2020.

### Lettres de mission

Les lettres de missions ont pour la bonne partie étaient signées et envoyées aux salariés. Merci aux élus qui ont participé à la finalisation de ces lettres de missions.

### Charte de télétravail

Présentation de la charte de télétravail qui sera proposée aux salariés.

Démarche de concertation avec les salariés par le biais des réunions collectives les 20/21 novembre 2019, puis une demande aux salariés a été faite de remonter leurs besoins individuels.

Ce document a été établi afin d'avoir une politique commune sur les trois établissements. Des avenants individuels seront proposés à chaque salarié.

Grands principes :

- ⇒ Distinction du télétravail régulier du télétravail occasionnel.
- ⇒ Rythme : minimum 1 jour / par mois (en dessous il s'agit de télétravail occasionnel) et maximum 2 jours par semaine (exception des salariés qui dans le cadre de leurs fonctions, ne travaillent pas de manière sédentaire)
- ⇒ Nécessité de définir des horaires fixes qui sont adaptables à chacun pour permettre le droit à la déconnexion
- ⇒ Le salarié va exprimer ses besoins. Analyse des demandes lors du BD du 25/01/2020.
- ⇒ Le CA du 1<sup>er</sup> février 2020 devra valider ces demandes.
- ⇒ Puis avenant individuels

- ⇒ Matériel : le matériel est fourni à chaque salarié (PC portable, téléphone portable)
- ⇒ Le salarié atteste que son domicile est assuré, et dispose des conditions nécessaires au télétravail (internet..)

JC Moreno : Pourquoi définir des horaires fixes qui se limitent à une fin de journée à 17h30. Nous avons besoin de travailler avec nos salariés après les horaires fixes imposés dans la charte.

F Cadei : Dans le monde du handball, il faut que chacun comprenne que les bénévoles ont un temps de travail qui est différents de celui des salariés et inversement.

Jean-Michel Daviet : le télétravail n'est pas lié au domicile ; il n'est pas noté la possibilité de travailler dans des espaces de co-working par exemple. Je ne comprends pas que le droit à la déconnexion soit spécifié dans la charte de télétravail alors que cela devrait l'être par défaut dans toutes les conditions de travail.

Guillaume Joli : la charte vient-elle des salariés ou de la ligue ? Les salariés sont-ils tous à la même enseigne ? Comment accorder les plages horaires des salariés ? Réponse : la charte est à l'origine de l'employeur.

Certains membres du CA contestent le contenu de certains articles de la charte. Ils pourront faire remonter leurs remarques.

**Vote** : Etes-vous pour le principe de la mise en place de la Charte ? = > **Pour : 19 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix**

## Conclusion

Alain Jourdan (FFHB) : L'équipe qui a été élue en 2017 avait présenté un projet, projet qui a été bien mis en place, et cela malgré des difficultés qui sont l'apanage de toutes les ligues et une petite baisse de l'aide budgétaire fédérale.

Les élections qui arrivent vont déterminer un fonctionnement fédéral qui est amené à évoluer.

Message de Joël Delplanque ; il faut donner le pouvoir aux territoires en respectant les particularités de chacun. Mais il faut mieux définir les attributions territoriales. Qu'est ce qui est du ressort du territoire ? Afin de définir aux mieux les aides à apporter aux territoires.

La question nous est posée parfois « où va l'argent de la fédération ? ». Nous devons avoir une transparence et une clarification sur cette aide.

-----

Nous souhaitons une bonne retraite à Rachel Varignier qui nous invite à partager une coupe de champagne.

*Fin du CA : 13h00*

*Alain RIPERT, Président de la Ligue AURA*



## **Préambule**

### Rappel des objectifs :

- Proposer un dispositif qui accompagne **tous les clubs** affiliés dans leur développement et leur structuration.
- Ce dispositif doit répondre aux besoins :
  - De chaque club : ses pratiques, ses niveaux d'évolution, ...
  - D'une association de club : bassin, ...
  - Du territoire : les clubs concourent à l'amélioration des activités gérées par les instances comités et Ligue.
- Ce dispositif valorise à la fois les clubs et les adhérents avec une dimension temporelle (progressivement d'une saison à une autre)
- Ce dispositif sera en mesure de collecter des indicateurs d'activité et de performance de tous les clubs affiliés dans les 4 domaines : Associatif, Sportif (activités compétitives ou non), Encadrement et Arbitrage.

### Méthode de travail :

Le groupe de travail s'est réuni 3 fois et a produit un tableau récapitulatif.

Ce tableau recense des activités que tous les clubs affiliés sont invités à engager afin d'envisager leur développement et leur structuration.

Pour chaque activité, il est maintenant nécessaire de déterminer si celle-ci est simplement « à recommander », à tous les clubs ou certains profils, ou si elle est « à exiger », à tous les clubs ou certains profils.

Une fois l'outil de vérification viabilisé, il est nécessaire d'identifier :

- La valorisation possible des instances en cas de respect de la recommandation ;
- La limitation possible des instances en cas de non-respect de l'exigence.

## **Préambule**

### Précisions sur la valorisation et la limitation :

1. Définir les types de valorisation :
  - aide structurelle ;
  - aide matérielle ;
  - aide financière ;
  - labellisation ;
  - autorisation d'accès à des niveaux de pratiques compétitives ;
  - ...
2. Définir les méthodes de valorisation :
  - barème ;
  - liée aux performances ;
  - comparative d'une saison à une autre ;
  - ...
3. Définir les formes de valorisation :
  - individuelle aux licenciés concernés (type compte personnel d'activité) ;
  - collective pour un club (type compte collectif d'activité) ;
  - collective pour des clubs d'un même bassin.
  - par domaine (Associatif, Sportif (activités compétitives ou non), Encadrement et Arbitrage),
4. Envisager un coefficient de pondération (+ ou - ; **limitation ou malus**) selon
  - le profil du club (situation géographique, effectif du club, féminisation, ...) ;
  - des faits et situations (sanctions disciplinaires)
  - ...

## **Préambule**

### Remerciements :

Patrick SINGLA et Philippe SOUPIROT, remercient sincèrement les membres de ce groupe de travail :

THIEBAULT Boris, CORDURI DAVIET Valérie, HARENT Eliane, KERNEIS Hervé, TRONCY Véronique, MONNIER Gilles, BRECHET Sophie, RICHEL Marie-Christine, DORNE Emilien, MONIER Agathe, VIALA Aurélie, LEFEBVRE Nicolas, CHARDAIRE Benoit et Pierre DECHANCE.

## Domaine associatif

Objectifs A1 : Faire vivre un club sportif autour d'un projet associatif et gérer financièrement l'association d'une manière adaptée						
Activités	A recommander (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	A exiger (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	Outils de vérification	Valorisation possible des instances en cas de respect de la recommandation	Limitation possible des instances en cas de non- respect de l'exigence	Commentaires/remarques/suggestions des membres du groupe de travail et de la CTA, de la COC et de l'ETR
Formalisation - d'un projet associatif - de statuts à jour - d'un règlement intérieur - d'un organigramme - d'un bilan AG avec compte de résultat - d'une charte éthique			Plateforme de dépôt avec mise à jour chaque saison (GEST'HAND)	Bonus financier sur dossier ANS si déposé, facilité d'accès à des formation pour les nouveaux élus de club, malus en cas de dossier disciplinaire		
Mise en place d'une gestion comptable en interne ou externalisé						

## Domaine associatif

Objectifs A2 : Favoriser la participation du club dans le milieu fédéral						
Activités du club	A recommander (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	A exiger (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	Outils de vérification	Valorisation possible des instances en cas de respect de la recommandation	Limitation possible des instances en cas de non- respect de l'exigence	Commentaires/remarques/suggestions des membres du groupe de travail et de la CTA, de la COC et de l'ETR
Participation aux AG des deux instances : 1 de ligue et 1 du comité			Emargements	Montant des droits d'affiliation réduit		Pour l'instant, pénalité financière pour absence AG Ligue
Implication des dirigeants des clubs dans les instances Ligue et comités			Recensement des membres sur GH	Dotation vestimentaire des concernés, ...		
Accueil d'une action fédérale au sein du club			Interne	Location d'espace du club, utilisation des partenaires du club pour les prestations (traiteur, ...)		Nécessité d'un appel à projet d'accueil des actions
Implication des adhérents du club dans l'organisation des actions des instances			Recensement des membres sur GH	Dotation vestimentaire des adhérents concernés, réduction coût licence pour adhérent du club investi dans les actions des instances		

## Domaine associatif

Objectifs A3 : Favoriser l'inclusion des adhérents dans la vie associative						
Activités du club	A recommander (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	A exiger (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	Outils de vérification	Valorisation possible des instances en cas de respect de la recommandation	Limitation possible des instances en cas de non- respect de l'exigence	Commentaires/remarques/suggestions des membres du groupe de travail et de la CTA, de la COC et de l'ETR
Formalisation de fiches de missions formalisé et partagé entre les encadrants techniques, coordonnées par un responsable technique, responsable sportif, les membres du bureau			Plateforme de dépôt avec mise à jour chaque saison (Office 365 ?)	Bonus financier sur dossier ANS si déposé		Les instances doivent pre formaliser des fiches de missions types pour qu'elles soient exploitables pour les clubs
Mise à disposition des compétences professionnelles des dirigeants au service de leur club			?	Accompagnement à la validation d'expérience		
Implication des adhérents du club dans l'organisation d'actions extra-sportives (festives, sociales, ...)			?	?		
Indemnisation/gratification/valorisation des dirigeants et encadrants techniques bénévoles ou non			Pas obliger de connaitre qui est indemnisé et comment mais de savoir si le club utilise des solutions légales et moins légales pour valoriser les adhérents qui s'impliquent	?		

## Domaine associatif

Objectifs A4 : Accueillir les adhérents dans de bonnes conditions						
Activités du club	A recommander (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	A exiger (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	Outils de vérification	Valorisation possible des instances en cas de respect de la recommandation	Limitation possible des instances en cas de non- respect de l'exigence	Commentaires/remarques/suggestions des membres du groupe de travail et de la CTA, de la COC et de l'ETR
Accueil des nouveaux licenciés sur des journées portes ouvertes, Forum des associations, Pot d'accueil, ...			Taux de création de licence <sup>1</sup>	Réduction sur le coût d'inscription de nouvelles équipes, sur le coût d'adhésion (Ligue et comité) au prorata ... pour ceux qui arrivent en cours de saison, sur le coût d'adhésion des créations de dirigeants,		
Inclusion et fidélisation des licenciés dans la vie associative via des animations festives, caritatives, des aides aux devoirs, des rencontres after-work avec les parents, des cooptations de nouveaux dirigeants ou sympathisants à l'assemblée générale			Taux de renouvellement de licence <sup>1</sup>	Réduction sur le coût de licence des joueurs/loisirs qui deviennent dirigeants, sur le coût de licence des dirigeants qui occupent régulièrement des fonctions d'officiel		Imaginer une licence type "officiel" différente de la licence dirigeant classique ...
Adaptation du nombre d'adhérents de l'association en fonction de sa capacité d'accueil			Rapport nombre de pratiquants / nombre de créneaux (ayant un temps adapté à la pratique)	?		

<sup>1</sup> Avec une prise en compte d'une évolution ou d'une régression et mis en relation (supérieur à ... ou inférieur à ...) avec un taux moyen de club à profil égal ; Exemple de profil possible : nombre de licenciés total du club, niveau d'évolution en compétition ...

## Domaine associatif

Objectifs A5 : Ancrer l'association dans son environnement et s'ouvrir vers l'extérieur						
Activités du club	A recommander (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	A exiger (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	Outils de vérification	Valorisation possible des instances en cas de respect de la recommandation	Limitation possible des instances en cas de non- respect de l'exigence	Commentaires/remarques/suggestions des membres du groupe de travail et de la CTA, de la COC et de l'ETR
Mise en place de soirées partenaires, participation du club au sein de l'Office Municipal des sports, infrastructures utilisées, implication du club dans la vie locale et au sein d'autres associations, convention avec établissements scolaires primaires, secondaires et supérieurs, ou autres organismes sociaux			Dépôt de preuves de convention de partenariats	Bonus financier sur dossier ANS si déposé		
Mise en place d'actions communes et de mutualisations de moyens avec des clubs de proximité			Dépôt de preuves de convention de partenariats	Comme l'aide à la création de club, proposer un accompagnement financier (bourse financière) pour l'aide d'un club de proximité		
Utilisation des outils numériques et digitaux visant à promouvoir la communication du club (GEST'HAND, lhand arbitrage et GestHand extraction, My coach, réseaux sociaux, ...)			Flux, nombre d'utilisateurs, de suiveurs, d'utilisateurs, ...	?		

## Domaine sportif

Objectifs S1 : Diversifier ses offres de pratiques						
Activités du club	A recommander (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	A exiger (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	Outils de vérification	Valorisation possible des instances en cas de respect de la recommandation	Limitation possible des instances en cas de non- respect de l'exigence	Commentaires/remarques/suggestions des membres du groupe de travail et de la CTA, de la COC et de l'ETR
Mise en place d'offres d'initiation à la pratique compétitive jeunes et seniors (m9, m11, masculin, féminin, mixte)			Nombre de collectifs engagés sur les rencontres ou plateaux	Labellisation « club découverte »		
Mise en place d'offres de perfectionnement en pratique compétitive jeunes et seniors (club seul ou en entente)			Nombre de collectifs engagés sur les rencontres compétitives m13 jusqu'à seniors	Labellisation « club formateur »		
Mise en place d'offres de pratiques socio-éducatives et sociétales dans et autour du club (BabyHand, premiers pas, HandFit, Hand'Ensemble)			Sur chaque pratique : - Nombre de groupe proposé (déclaratif) - Nombre de participants inscrits (licences GH)	Dotation matériel, labellisation,		
Mise en place d'offres de pratiques sportives à destination des parents sympathisants (sport santé, activités ludiques, ou de parentalité (BabyHand), ...)			Sur chaque pratique : - Nombre d'évènement (déclaration d'évènement dans GH) - Nombre de participants inscrits (licences évènementielles)	Dotation matériel,		
Mise en place d'offres de pratiques sportives dans le temps périscolaire en lien avec			Sur chaque pratique :	Dotation matériel, réduction du tarif lors de la création de		

## Domaine sportif

des établissements scolaires ou avec d'autres organismes socio-culturels			- Nombre de groupe proposé (déclaratif) - Nombre de participants inscrits (licences GH)	la licence si déjà adhérent à l'établissement ou à l'organisme		
--	--	--	--	--	--	--

## Domaine sportif

Objectifs S2 : S'impliquer dans le parcours de performance fédéral						
Activités du club	A recommander (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	A exiger (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	Outils de vérification	Valorisation possible des instances en cas de respect de la recommandation	Limitation possible des instances en cas de non- respect de l'exigence	Commentaires/remarques/suggestions des membres du groupe de travail et de la CTA, de la COC et de l'ETR
Accompagnement des athlètes qui suivent le parcours de performance fédéral			Rajouté un marqueur sur le texte réglementaire 64.1 « Fonds de valorisation du premier club » : nombre de participation à un regroupement identifié par le PPF	Si mutation après un certain nombre de participation à un regroupement PPF = Droit de mutation reversé au dernier club		

## Domaine Encadrement

Objectifs E1 : Encadrer avec compétence et de façon adaptée les pratiques						
Activités du club	A recommander (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	A exiger (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	Outils de vérification	Valorisation possible des instances en cas de respect de la recommandation	Limitation possible des instances en cas de non- respect de l'exigence	Commentaires/remarques/suggestions des membres du groupe de travail et de la CTA, de la COC et de l'ETR
Mise en place d'un encadrement technique adapté sur les offres de pratiques compétitives			Nombre d'encadrant impliqué sur la catégorie et nombre de présence à chaque temps de compétition, ...	Aide à l'accès à la formation ou au recyclage auprès des entraîneurs impliqué dans la pratique compétitive	Non accession à un niveau de jeu pour certaines catégories, relégation la saison N+1 pour certaines catégories, malus en cas de dossier disciplinaire	
Mise en place d'un encadrement adapté, sur et en dehors du terrain dans les temps de pratique compétitive, pour assurer la sécurité et l'intégrité des pratiquants			Diversités de l'encadrement, nombre d'encadrants/intervenants sur l'espace de jeu et autour de l'espace de jeu, ...	Réduction licence, aide à l'accès à la formation ou au recyclage auprès encadrants/intervenants sur l'espace de jeu et autour de l'espace de jeu investi à xx% dans une fonction d'officiel de table ou RESEC ?	Non accession à un niveau de jeu pour certaines catégories, relégation la saison N+1 pour certaines catégories, malus en cas de dossier disciplinaire	
Mise en place d'un encadrement technique investi dans les parcours de performance fédérale			Nombre de participation des encadrants du club au sein des différentes équipes techniques (départementales, régionales, ...)	Aide à l'accès à la formation ou au recyclage auprès des entraîneurs impliqués dans le PPF	Malus en cas de dossier disciplinaire	
Mise en place d'un encadrement technique adapté sur les offres de pratiques non compétitives			Nombre d'intervenant et d'intervention sur la pratique	Aide à l'accès à la formation ou au recyclage auprès des encadrants/intervenants impliqués dans la		

## Domaine Encadrement

				pratique non compétitive		
Mise en place d'un encadrement technique adapté sur les offres de pratiques dispensées dans un établissement scolaire en lien avec le club			Nombre d'encadrant impliqué sur la pratique et nombre présents à chaque temps de pratique, ...	Aide à l'accès à la formation ou au recyclage auprès des encadrants/intervenants impliqués dans la pratique dans un établissement scolaire en lien avec le club		
Mise en place d'un encadrement technique adapté sur les offres de pratiques dispensées dans des entreprises en lien avec le club			Nombre d'encadrant impliqué sur la pratique et nombre présents à chaque temps de pratique, ...	Aide à l'accès à la formation ou au recyclage auprès des encadrants/intervenants impliqués dans la pratique dans des entreprises en lien avec le club		
Mise en place d'un encadrement technique adapté sur les offres de pratiques dispensées dans d'autres structures en lien avec le club			Nombre d'encadrant impliqué sur la pratique et nombre présents à chaque temps de pratique, ...	Aide à l'accès à la formation ou au recyclage auprès des encadrants/intervenants impliqués dans la pratique dans des structures en lien avec le club		

## Domaine Arbitrage

Le domaine de l'arbitrage a été travaillé indépendamment afin de prendre en compte un enjeu territorial incontournable, celui d'assurer une désignation d'arbitres neutres dans la plupart des compétitions seniors voire certaines compétitions jeunes.

Cet enjeu est commun à tous clubs et des instances Comités et Ligue d'Auvergne Rhône Alpes, et repose sur le renouvellement des arbitres, quantitativement et qualitativement.

Objectifs Arb1 : Favoriser l'initiation à l'arbitrage des jeunes dans le club						
Activités du club	A recommander (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	A exiger (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	Outils de vérification	Valorisation possible des instances en cas de respect de la recommandation	Limitation possible des instances en cas de non- respect de l'exigence	Commentaires/remarques/suggestions des membres du groupe de travail et de la CTA, de la COC et de l'ETR
Mise en place d'offres d'initiation à l'arbitrage à l'entraînement ou lors de stage			Déclaration d'actions d'initiation de l'arbitrage	Aide matériel, actuellement sifflet, carton et jeu de carte, tenue vestimentaire arbitre		
Mise en place d'un encadrement adapté sur les temps d'initiation à l'entraînement ou lors de stage			Déclaration d'intervenants/enc adrants en charge de l'initiation de l'arbitrage	Tenue vestimentaire accompagnateur, aide à l'accès à la formation ou au recyclage auprès des encadrants/intervenant s impliqués dans l'école d'arbitrage		Possibilité d'intervention par un club de proximité

## Domaine Arbitrage

Objectifs Arb2 : Assurer le renouvellement des arbitres du club						
Activités du club	A recommander (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	A exiger (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	Outils de vérification	Valorisation possible des instances en cas de respect de la recommandation	Limitation possible des instances en cas de non- respect de l'exigence	Commentaires/remarques/suggestions des membres du groupe de travail et de la CTA, de la COC et de l'ETR
Désignation de l'arbitrage sur les rencontres compétitives interne au club			I Hand arbitrage	?		Possibilité de désignation de JA et JAJ d'un club de proximité
Mise à disposition d'arbitres pour les désignations des rencontres compétitives extérieures au club			Gest'Hand extraction	?	Non accession à un niveau de jeu pour certaines catégories, relégation la saison N+1 pour certaines catégories	Possibilité (ponctuelle !) de désignation de JA et JAJ d'un club de proximité
Mise en place d'un encadrement adapté (adulte formé) auprès des juges arbitres jeunes sur les temps de compétition			Gest'Hand extraction	Dotation de tenues vestimentaires « accompagnateur », aide à l'accès à la formation ou au recyclage auprès des encadrants/intervenant s régulièrement impliqués dans les temps de compétition	Non accession à un niveau de jeu pour certaines catégories, relégation la saison N+1 pour certaines catégories	Possibilité de désignation de JA et JAJ d'un club de proximité
Valorisation de la fonction d'arbitre au sein du club (invitation match de haut niveau (élite), prise en charge de frais annexe ou			Copie des commandes	Réduction sur les tenues, les places de match, ...		

## Domaine Arbitrage

Objectifs Arb3 : S'impliquer dans le parcours de performance fédéral de l'arbitrage						
Activités du club	A recommander (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	A exiger (tous les clubs <u>ou</u> certains profils)	Outils de vérification	Valorisation possible des instances en cas de respect de la recommandation	Limitation possible des instances en cas de non- respect de l'exigence	Commentaires/remarques/suggestions des membres du groupe de travail et de la CTA, de la COC et de l'ETR
Accompagnement des juges arbitres jeunes qui suivent le parcours de performance fédéral de l'arbitrage (regroupements, ...)			Nombre de JAJ participant aux rassemblements de formations et compétitifs (intercom, interligue, ...)	Aide à l'accès à la formation ou au recyclage auprès des arbitres impliqués dans le PPF		